



# Dangers naturels : la Confédération renforce la protection de la population

**Berne, 18.04.2018 - La Confédération émet des alertes et protège la population des dangers naturels. Au vu des changements climatiques et des nouveaux risques qui se présentent, elle renforce cette protection par des mesures supplémentaires. Désormais, les mouvements de terrain feront eux aussi l'objet de prévisions et d'alertes. Le 18 avril 2018, le Conseil fédéral a autorisé les mesures correspondantes.**

Le projet « Optimisation de l'alerte et de la transmission de l'alarme (OWARNA) » permet à la Confédération et aux cantons depuis 2010 d'améliorer leur collaboration en matière d'événements naturels, tels que les crues, les tempêtes et les avalanches, et d'optimiser les prévisions et les alertes dans ce domaine. L'objectif est d'éviter que les dangers naturels fassent des victimes et de réduire les dommages au strict minimum. À l'échelon de la Confédération, le Comité de direction « Intervention dangers naturels » (LAINAT) coordonne les activités des différents services fédéraux impliqués (voir encadré 1). Lors de sa séance du 18 avril 2018, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport périodique du LAINAT sur l'état d'avancement d'OWARNA et a accordé des moyens pour la réalisation des mesures qui y sont proposées.

## Compléter la chaîne de transmission d'alertes et d'alarmes

Le Conseil fédéral a pris connaissance du premier rapport OWARNA en 2007 et du premier rapport de suivi en 2010. Le deuxième rapport de suivi montre à présent que la Suisse dispose aujourd'hui d'une chaîne de transmission d'alertes et d'alarmes efficace en cas d'événements naturels. Ce succès est dû à la réalisation des mesures et à l'engagement continu des offices et des services spécialisés concernés. Pour conserver le niveau atteint, les efforts doivent se poursuivre : il faut adapter et compléter cette chaîne de transmission

d'alertes et d'alarmes afin qu'elle soit compatible avec les nouveaux moyens et les nouvelles technologies de communication et qu'elle réponde aux exigences accrues en matière de disponibilité et d'exactitude des informations sur les dangers naturels.

Au vu des changements climatiques, il faut s'attendre à ce que des phénomènes naturels tels que les tempêtes, les crues et les mouvements de terrain se multiplient et s'intensifient (voir encadré 2). La Confédération entend faire face à ce type d'événements extrêmes au moyen d'une surveillance coordonnée au niveau national et des activités de prévision et d'alerte optimisées ainsi qu'en ajoutant les mouvements de terrain à sa liste des événements soumis à alerte. De plus, le système d'alerte météorologique sera amélioré pour que les alertes soient encore plus précises géographiquement et puissent également porter sur les éventuelles répercussions. Le Conseil fédéral a accordé au total 17,3 millions de francs pour les coûts d'investissement et de fonctionnement et autorisé la création de 9,5 nouveaux postes afin d'assurer la réalisation de ces mesures entre 2019 et 2023.

## Encadré 1

### Les services fédéraux spécialisés dans les dangers naturels et leurs responsabilités respectives

Le LAINAT est constitué par les services fédéraux suivants :

**Office fédéral de la protection de la population (OFPP)** : L'OFPP gère la Centrale nationale d'alarme et est responsable de l'État-major fédéral Protection de la population (EMFP). Il conçoit, développe et exploite des systèmes techniques d'alerte, d'alarme et de diffusion de consignes de comportement à l'intention de la population et des médias.  
[www.babs.admin.ch/fr/home.html](http://www.babs.admin.ch/fr/home.html)

**Office fédéral de l'environnement (OFEV)** : L'OFEV est chargé de la protection contre les dangers naturels. Il émet des prévisions hydrologiques et alerte la population en cas de crues, de mouvements de terrain et de danger d'incendie de forêt.  
[www.ofev.admin.ch](http://www.ofev.admin.ch)

**Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse)** : MétéoSuisse surveille l'évolution météorologique, analyse les données météorologiques et climatologiques, établit des prévisions et alerte les autorités et la population des dangers liés suivants : orages, vent, pluie, canicule, gel, chutes de neige et chaussées glissantes.  
[www.meteosuisse.admin.ch/home.html](http://www.meteosuisse.admin.ch/home.html)

**Service sismologique suisse (SSS)**, rattaché à l'EPF de Zurich : Le SSS surveille l'activité sismique en Suisse et dans les régions limitrophes. Il évalue le danger sismique et diffuse, en cas de tremblement de terre, des informations sur l'épicentre, la magnitude et les éventuelles répercussions.  
[www.seismo.ethz.ch/fr/home](http://www.seismo.ethz.ch/fr/home)

**WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches (SLF)** : Le SLF évalue le danger d'avalanches et publie quotidiennement en hiver un bulletin d'avalanches. Il soutient l'OFEV avec des informations sur la répartition des réserves nivologiques en eau en cas d'alerte de crues.  
[www.slf.ch/fr.html](http://www.slf.ch/fr.html)

## Encadré 2

### Protection contre les événements climatiques extrêmes

À l'avenir, la Suisse devra faire face à de nouveaux événements climatiques extrêmes. Les précipitations, par exemple, deviendront plus fréquentes et plus intenses et augmenteront ainsi le danger lié aux mouvements de terrain, tels que les glissements de terrain et les coulées de boue. Ces phénomènes peuvent faire des victimes et causer des dommages matériels. Grâce à la recherche, les spécialistes sont aujourd'hui en mesure de reconnaître le danger lié aux mouvements de terrain de manière différenciée dans toute la Suisse et d'indiquer les situations critiques, à l'instar des alertes d'avalanches. Les alertes de mouvements de terrain émises par la Confédération permettent aux autorités locales et aux exploitants d'installations (chemins de fer, routes nationales, p. ex.) de prendre à temps des mesures pour protéger la population.

---

### Adresse pour l'envoi de questions

M. Emmanuel Brocard, directeur du LAINAT, tél. +41 58 468 60 90

---

### Documents

 [Optimisation de l'alerte et de la transmission de l'alarme OWARNA - Deuxième rapport de suivi \(PDF, 899 kB\)](#)

### Liens

[Rapport OWARNA 2006 et Premier rapport de suivi OWARNA 2010](#)

### Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

Office fédéral de l'environnement OFEV

<http://www.bafu.admin.ch/fr>

Département fédéral de l'intérieur

<http://www.edi.admin.ch>

Office fédéral de la protection de la population

<http://www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/>

✉ [Contact](#)

<https://www.bafu.admin.ch/content/bafu/fr/home/documentation/communique/anzeige-nsb-unter-medienmitteilungen.msg-id-70458.html>